

## Tarif de rétribution pour l'accès au réseau suisse de gaz naturel à haute pression (pour les clients tiers et existantes) :

pour l'année gazière 2024/2025 (du 1er octobre 2024, 06h00 au 1er octobre 2025, 06h00)

Tous les frais sont hors TVA :

### Transports sur Transitgas vers les zones régionales

Tarif de rétribution en CHF/(Nm <sup>3</sup> /h) et année	loco Wallbach	loco Oltingue	loco Passo Gries
Suisse Romande	12.29	13.86	2.73
Plateau suisse	7.63	4.79	13.36
Suisse central	10.27	12.14	13.36
Suisse oriental**	4.65	10.56	16.65

\* Pour l'approvisionnement des clients finaux dans la zone d'EVS Sarganserland et d'IBC Energie Wasser Chur, l'alimentation doit se faire via Höchst

### Zones régionales

Zone régionale (Zone de bilan)	Tarif de rétribution en CHF/(Nm <sup>3</sup> /h) et année	Mesures concernant l'approvisionnement hivernal 2024/25* en centimes/kWh Durée de ce tarif de rétribution: 1.10.2024 au 30.04.2025
Suisse Romande	142.90	0.00
Plateau suisse	178.56	0.11
Suisse central	134.37	0.52
Suisse oriental	116.40	0.00
Tessin	111.33	0.033

Les prix indiqués ne sont qu'indicatifs. Dans tous les cas, les frais prévus par le contrat d'utilisation du réseau s'appliquent.

\* Conformément à l'ordonnance fédérale du 18 mai 2022 sur la garantie des capacités de livraison en cas de grave pénurie d'approvisionnement en gaz naturel